**A partir du 15 décembre : libre circulation hors couvre-feu**

**Libre déplacement entre les régions :** On pourra de nouveau se déplacer librement en journée, à partir de mardi prochain, y compris d'une région à l'autre. Ce sera la «*fin des attestations* », a assuré Jean Castex. Du moins « *pendant la journée*».

**Couvre-feux de 20 à 6 heures.** Toutefois, au regard des indicateurs épidémiques, des « *règles plus strictes* » seront mises en place. Le confinement sera remplacé par un couvre-feu mais sera plus contraignant qu’initialement prévu puisqu'il débutera à 20 heures et s’achèvera à 6 heures. Seuls les territoires ultramarins y échapperont.
« *Cela signifie qu’à partir de 20 heures chacun devra rester chez soi* », a expliqué le ministre de l’Intérieur, Gérald Darmanin. Des « *exceptions limitées* » seront, toutefois, permises. Ainsi, les Français qui ne seront pas munis de la nouvelle attestation justifiant de l'une des six dérogations possibles (motifs professionnels, motifs familiaux impérieux, missions d'intérêt général, raisons médicales, personne en situation de handicap et accompagnant et besoins des animaux de compagnie) s'exposeront à une amende de 135 euros. Et ce couvre-feu sera «*strictement contrôlé* », a indiqué Jean Castex.

**Maintien du télétravail.** Pas de changement, cependant, concernant le travail. Pas question de «*diminuer le recours au télétravail* », le Premier insistant sur le fait que le télétravail devra être poursuivi « *partout où il est possible*».

**Le 24 décembre : l’exception de Noël**

**Un Noël sans couvre-feu.** La seule exception à la règle du couvre-feu se tiendra durant la nuit du 24 au 25 décembre. Les déplacements y seront autorisés toute la soirée, a indiqué le Premier ministre qui a pris le soin de recommander aux Français de ne pas se réunir à « *plus de six adultes à la fois*». Plus globalement, il a invité les Français à rester vigilants face à la circulation du virus. A noter que les jauges de fréquentation des lieux de culte ne seront « *pas revues à la hausse* » à compter du 15 décembre.

**Se tester avant Noël ? Pas forcément une bonne idée.**Olivier Véran a mis en garde contre la prétendue « *bonne idée* » d’aller se faire tester avant Noël. « *Le test n’est pas un totem d’immunité, c’est risqué pour vous et pour vos proches*», a-t-il prévenu, rappelant qu’il y a « *un risque que le test soit négatif alors que l’on est porteur du virus* », les fameux faux négatifs. L’objectif est également d’éviter l’engorgement des laboratoires.

**Le 31 décembre : un Nouvel An sous contrôle**

**Un Nouvel An particulier.** Le Nouvel An ne connaîtra pas pareille destinée. Contrairement à ce qui était envisagé, le couvre-feu sera bien appliqué le 31 décembre. Plus de 100 000 policiers et gendarmes seront ainsi mobilisés pour les contrôles durant la nuit de la Saint-Sylvestre. Si ces opérations se faisaient « avec tact et mesure », a indiqué Gérald Darmanin, « il n’y aurait *pas de consigne d'indulgence*». Il sera, toutefois, possible de fêter le Nouvel An où on le souhaite, à condition d'arriver sur place le 31 décembre avant 20 heures et de repartir le lendemain après 6 heures, a confirmé Jean Castex.